

# Charte des Maires pour les Animaux

COMPTE TENU QUE LES ANIMAUX SONT RECONNUS COMME DES ÊTRES VIVANTS SENSIBLES PAR LE CODE CIVIL,  
COMPTE TENU QUE LES ANIMAUX SONT DES OCCUPANTS DE LA PLANÈTE AU MÊME TITRE QUE NOUS,  
COMPTE TENU QUE LES ANIMAUX SONT DOTÉS D'UN SYSTÈME NERVEUX, PLUS OU MOINS COMPLEXE, QUI LES  
EXPOSE À LA DOULEUR,

Je, soussigné(e), .....

Maire de ..... Membre du parti politique : .....

M'engage à :

- Nommer **un(e) élu(e) et un(e) fonctionnaire en charge de la condition animale** (vote en Conseil municipal), en relation régulière avec les **associations de protection animale locales** qui pourront bénéficier de **subventions** ou oeuvrer sous **convention** ;
- **Appliquer la réglementation** protégeant les animaux et **sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques** à leur égard ; éduquer les enfants dès l'école maternelle au respect des animaux (mise à disposition gratuite d'animations sur [lemouvementpourlesanimaux.com](http://lemouvementpourlesanimaux.com)) ;
- **Pratiquer une intégration harmonieuse des animaux dans la « cité » avec :**
  - La régulation des populations de chats errants, de chiens errants dans les DOM TOM, de pigeons éventuellement, par le biais de campagnes de stérilisation (+ immatriculation et soins, si possible) menées avec les associations/fondations de protection animale ;
  - L'équipement de la police municipale d'un lecteur de puce électronique pour les animaux perdus ou errants.
  - La mise en place d'équipements suffisants pour permettre aux propriétaires de chiens de laisser les trottoirs propres avec, pour les villes, des aires de détente pour les chiens
  - Une coopération étroite avec la fourrière et les associations de protection animale locales pour sauver un maximum d'animaux au-delà des 8 jours de détention réglementaires ;
- **Protéger la biodiversité** par divers moyens dont la proscription de pesticides ;
- **Développer une alimentation végétarienne/végétalienne « bio » équilibrée** dans la restauration collective, cantines entre autres, au moins deux fois par semaine ;
- **Veiller au respect de l'éthique à l'égard des animaux en toute circonstance** (cirques, spectacles...);

Fait à ..... le ..... / ..... / .....

Signature